



# INTRODUCTION

---

Dès 2007, l'Etat a publié des guides sur les clauses sociales dans la commande publique. Ces outils d'accompagnement ont été élaborés par l'atelier « Aspects sociaux » de l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP), devenu Observatoire économique de la commande publique (OECF), et rattaché à la direction des Affaires juridiques (DAJ) du ministère en charge de l'Économie.

Portant sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, l'édition 2018 a constitué une première étape de regroupement de plusieurs instruments préexistants.

En 2020, le comité d'orientation de l'OECF a décidé de poursuivre la constitution d'un socle commun aux considérations sociales mettant en avant la diversité et le caractère évolutif du champ des aspects sociaux.

Les achats publics responsables contribuent à la mise en œuvre de politiques publiques, économiques, sociales et environnementales. Ils témoignent d'une préoccupation croissante des décideurs, des opérateurs économiques et de la société civile.

Les dernières évolutions législatives et réglementaires, telles que la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience), l'illustrent.

Par ailleurs, la révision des CCAG applicable au 1er avril 2021 constitue également une avancée pour l'accompagnement des acheteurs, à travers la mise à disposition de clauses sociales et/ou environnementales types. Ces clauses sont adaptées pour tous les acheteurs, publics ou privés.

Cette ambition est concomitante à celle du renouvellement du Plan national pour des achats durables 2022-2025 (PNAD), qui constitue une feuille de route et un espace de dialogue pour les parties prenantes des achats publics responsables. Ce guide s'inscrit dans les actions et est un des outils d'accompagnement conçus dans le cadre de ce plan. Deux appels à projet visant à soutenir l'augmentation des facilitateurs et coordinateurs régionaux ainsi que la structuration des organismes porteurs de la clause sociale d'insertion ont aussi été lancés en 2022 et 2023 par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Les facilitateurs et coordinateurs sont en effet un maillon essentiel du déploiement des clauses sociales d'insertion. La DGEFP poursuit en parallèle le développement du « Marché de l'inclusion ».



Pour surmonter les conséquences économiques de la crise du Covid-19, le Plan France Relance, achevé en 2022, a consacré 12 milliards d'euros au volet cohésion des territoires visant à réduire les inégalités, sauvegarder l'emploi, accompagner les personnes précaires et encourager la solidarité. La commande publique, porteuse de cette impulsion, constitue un levier de la transition écologique et solidaire de l'économie.

Face à l'urgence climatique, le Haut conseil pour le climat a mis en avant les enjeux de la « justice sociale » rappelant les dix-sept objectifs de développement durable du programme des Nations Unies (Agenda 2030).

Cette montée en puissance des enjeux liés aux achats publics responsables se constate tant au niveau national qu'europpéen. Le Pacte vert pour l'Europe de décembre 2019 a vocation à *« transformer l'Union européenne en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050, une croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources, où personne n'est laissé de côté »*.

En 2021, le Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux a conduit la Commission européenne à encourager *« les autorités nationales, régionales et locales à davantage intégrer des critères socialement responsables dans les marchés publics et à promouvoir leur utilisation »*.

Elle a ainsi rappelé, lors de la réédition de son guide « Acheter social », les impacts de la pandémie inédite du Covid-19 sur l'emploi, la précarité et les conditions de travail des travailleurs à l'échelle mondiale.

L'engagement européen a franchi une nouvelle étape en juin 2022. Le Conseil de l'Union européenne a adopté en juin 2022 des conclusions proposées par la Présidence française visant à travailler à l'adoption de règles communes pour qu'à terme tous les contrats de la commande publique promeuvent la transition vers une économie plus verte, innovante, circulaire et socialement responsable.

C'est dans ce contexte qu'est proposée une version enrichie et actualisée du guide « Aspects sociaux de la commande publique ». L'élaboration de ce guide est un projet porté par l'OECP de la direction des Affaires juridiques (DAJ), en co-pilotage avec la direction des Achats de l'État (DAE) et la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP).

Il s'inscrit dans une démarche de concertation : acheteurs nationaux et territoriaux, fédérations professionnelles, acteurs de l'emploi et de l'inclusion, ont collaboré dans le cadre de groupes de travail dédiés.



Cette édition traite de différentes thématiques sociales, qui pourront être enrichies :

- partie 1 : Les considérations sociales dans la commande publique, leviers de l'économie sociale et solidaire ;
- partie 2 : L'insertion des personnes éloignées de l'emploi (mise à jour du guide de 2018) ;
- partie 3 : La promotion de l'égalité femmes – hommes (nouvelle thématique) ;
- partie 4 : Les achats publics issus du commerce équitable (mise à jour du guide de 2012).

Si la partie 1 rappelle les leviers d'un contexte économique favorable aux considérations sociales et porteur d'innovations sociales, les illustrations en matière d'économie circulaire (voir partie 2), d'égalité femmes-hommes (voir partie 3) ou d'alimentation de qualité (voir partie 4) montrent que les dimensions économiques, environnementales et sociales, historiquement considérées comme difficilement conciliables, génèrent au contraire une réelle dynamique en particulier pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Les facteurs de réussite des achats socialement responsables sont connus : outre la connaissance des opportunités et des solutions susceptibles d'être mises en œuvre, ils résident principalement dans l'impulsion donnée par les décideurs, l'anticipation par les services dès la conception du projet, et les marges de manœuvre laissées aux acteurs économiques pour innover dans l'exécution.